

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES

AR Prefecture

046-214602211-20210428-2804202104-DE

Reçu le 30/04/2021

Publié le 30/04/2021

**Nombre de
conseillers**

- en exercice	15
- présents	11
- votants	11
- absents	0
- excusés	4
- vote pour :	11
- vote contre :	0
- abstentions :	0

Délibération n°
CM28042021-04

OBJET

**Cimetière : Prix
et durée des
concessions.**

Séance du 28 Avril 2021

L'an deux mille vingt un, le vingt-huit Avril à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Planioles en raison de la crise sanitaire sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

Etaient présents : BAGNAUD Jean-Philippe, Lucette CARSAC FARGUES Alain, GARCETTE Pascale, LACHERET Jean-Christophe, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, MAZET-LACOMBE Emeline, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane.

Absents/Excusés : FELIX Dimitri, FOUQUET Camille, MONTJAUX Morgan, TAURAND François

Secrétaire de séance : Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal : qu'il est nécessaire de réactualiser les tarifs du cimetière :

- de réglementer l'utilisation du caveau communal ;
- de fixer le tarif et la durée des emplacements du columbarium ;
- de fixer le tarif et la durée des concessions du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de fixer pour le caveau communal ; 3 mois d'occupation gratuits, 20 € le 4^e mois, 30 € le 5^e mois, etc... (10 € supplémentaires par mois) ;
- DECIDE que la durée des concessions du columbarium sera de 50 ans au prix de 500 € ;
- DECIDE que la durée des concessions du cimetière restera de 50 ans au prix de 100 € pour une place et de 120 € pour deux places.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 28 Avril 2021.

Acte rendu
exécutoire après
dépôt
en Sous-Préfecture
le 28/04/2021
et publication ou
notification
du 28/04/2021

Le Maire,
Guy LACOUT.

